



OL-mk 16/02/2016

Procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 2 février 2016

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après, confirmé aux administrateurs le 31 janvier 2016 avec l'envoi des pièces jointes.

Présents : Georges Davignon, Jacques Herrgott, Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Catherine Oliver, Claude Saulgeot, Jean Claude Secchi.

Excusés : Jimmy Ongini.

Madame Nelly Gibello, adhérente, est présente.

Pièces jointes envoyées préalablement :

- Compte rendu de la réunion BVV-Mairie du 21/02/2016 (projet)
- Enquête publique Voie verte / aménagements cyclables : texte déposé par le Président au commissaire enquêteur.
- Information Enquête publique CESC et réflexions.
- Sentiers : réponse d'Estelle Pignet / agenda 21 municipal

1) Approbation du PV du CA du 5 janvier.

Le texte est approuvé à l'unanimité des administrateurs.

2) Réunion BVV- Mairie du 21 janvier : questions et commentaires (dont PLU...)

Le compte-rendu de la réunion Mairie-BVV, dont le ton et le contenu sont approuvés, est l'occasion de développer quelques points de « frottement » récents avec la position d'élus.

Ainsi de l'application fluctuante, voire discréptionnaire, de la notion de covisibilité. Nous pensions la règle applicable à tous. PC rectificatif : facilité surprenante pour quelques-uns, indépendamment des enjeux collectifs.

PLU : BVV est mieux considérée dans la commune voisine de Menthon, bien que son agrément soit le même. Nous nous étonnons des tracés de zonage du plan SOBERCO dont la logique nous échappe sur plusieurs critères (secteurs à risques, maillage trame verte, préservation des vues sur le lac...).

Affaire de l'immeuble (« barre ») de Morat : la Mairie vérifiera la conformité de la réalisation au PC et les 2 associations concernées en feront de même, sans attendre la réception des travaux, en particulier avec le plan masse et l'implantation par rapport aux limites séparatives.

Maison St Alexis: le Président rappelle que BVV avait suggéré une zone de concertation à dominante paysagère et conviviale, de la maison St Alexis (legs sous condition suspensive quant à son utilisation et à ses utilisateurs) à la place de la Poste, sorte de « traverse » pour casser la circulation automobile du village-route ; l'idée de réhabilitation avancée par le Maire allait dans ce sens. Jacques Herrgott ne comprend pas que la collectivité puisse interférer dans une propriété privée. Pour autant plusieurs projets seraient à l'étude dont un est présenté par Jean-Claude Secchi, Président de l'Association Les amis de Jean, qui porte le projet de l'Arche en Haute-Savoie, en discussion avec le diocèse pour créer un foyer d'accueil de personnes en situation de handicap mental dans la maison St Alexis qui serait éventuellement prolongée d'un bâtiment pour permettre l'accueil d'un 2^{ème} foyer.

Réforme de la territorialité : BVV regrette l'absence d'information et de concertation par les élus veyrolains sur un sujet important qui engage l'avenir de tous les habitants, leur qualité et cadre de vie et leurs finances. A défaut d'initiatives propres, préconisées par BVV depuis plusieurs mois, et malgré la réunion organisée en décembre dernier par Mme le Maire avec ses homologues des communes du tour du lac, notre village devrait, si l'on a bien compris entre les lignes, suivre la feuille de route de l'actuel Préfet de la Haute – Savoie affirmant que la « vocation de Veyrier-du-Lac est de rejoindre la C2A ». Avec sa quote-part de financement d'infrastructures lourdes... qui ne concernent pas directement le village? On suivra avec attention les projets et les discussions budgétaires à venir de la C2A. L'un des administrateurs remarque qu'une fusion avec Annecy le Vieux aurait permis la présence de plusieurs listes aux élections pour moins d'abstentions.

Occupation des chemins : l'élu géomètre a affirmé que le chemin de liaison Péril- Courtilllets–ferme Brave suivant la courbe de niveau a toujours été « un chemin d'exploitation pour les riverains et interdit au public », malgré les plans et documents produits par BVV depuis plusieurs mois auprès la première adjointe à l'urbanisme. Pour BVV l'affirmation n'engage que son auteur et nous avons la quasi-certitude que ce chemin, inscrit avant le tracé de la route de la Corniche était, avec la route de Morat prolongeant la très ancienne rue de la Voûte, l'une des voies de circulation essentielles. Nous demanderons aux adhérents et sympathisants de BVV de nous éclairer sur la date de sa privatisation éventuelle. Pour lui comme pour le pour le chemin des Moulins, trouverait-on trace des DIA (déclaration d'intention d'aliéner)?

3) Morat : lancement des travaux par une entreprise en liquidation ?

BVV s'étonne de la concomitance de la « liquidation judiciaire » de l'un des protagonistes et de la mise en route du chantier après prolongations rappelées par la Mairie. Les 2 associations concernées vérifieront les mentions obligatoires devant figurer sur le panneau d'affichage tout aussi obligatoire et les dates de PC.

4) Sentiers / agenda 21 Mairie (c/o Bernard Mathieu)

Sentiers Agenda 21 : Mme Estelle Pignet a bien voulu rappeler à M. Mathieu notre réponse positive de contribution.

5) Voie Verte : enquête publique parcellaire du 18/01 au 3/02/2016; suggestions d'améliorations au CD 74 et au Sila.

Le président rappelle la suggestion pour la très coûteuse (et inutile) portion entre la fondation Meyrieux et les Pérouzes afin d'économiser 1,5 (à 2) m. de largeur de voies, diminuer le budget et sécuriser les cyclistes (circulations monodirectionnelles respectant le code de la route). Les recommandations, émises depuis 2007, de BVV pour ce qui au départ étaient des « aménagements cyclables » (selon la DUP, déclaration d'utilité publique), ne sont pas, sauf exceptions, soutenues par la Mairie de Veyrier-du-Lac.

BVV craint que les atteintes à l'environnement et aux sites sur la rive Est, les dérapages dimensionnels et financiers récurrents (reconnus par le CD dans son courrier à BVV), les libertés prises avec le strict respect de la légalité vers Balmettes-Glières, aient aussi pour but de, selon le vocabulaire départemental, « fluidifier » la circulation automobile sur la rive Est ; les études prospectives du CD 74 révèlent une égalité de trafic automobile entre les 2 rives à horizon rapproché.

On pourrait enfin remarquer que le financement de ce qui est devenue une Voie Verte, voirie pure et dure qui s'assimile à une route du fait de l'importance et la nature de ses travaux, relèverait dès lors du seul département et non du SILA (cofinancier à parité) d'émanation intercommunale. L'objet du SILA est en effet « *d'assurer la préservation des eaux et de l'environnement* » ; ses statuts précisent (art. 4) qu'il peut exercer à la demande de ses membres (EPCI : établissement public de coopération intercommunale) « *des missions à caractère optionnel...tour du lac cyclable et piédestre...* ». La création d'un vélodrome longeant une route à trafic augmenté elle-même élargie n'est plus de l'ordre de la promenade bucolique le long des berges ou dans les bois.

6) Enquête publique Centre d'Exposition, Séminaires et Congrès (CESC) à Albigny ; contexte juridique et positionnement des associations.

Après la translation du projet initial des terrains Balleydier (vers l'ancien hôpital; près de la gare TGV, des commerces, restaurants et hôtels ; et éloigné du lac !) pour la presqu'île d'Albigny, plusieurs associations de protection de l'environnement, ou à caractère social, caritatif,... ont pris position. Il en est ainsi d'ALAE, partie prenante de la procédure d'annulation du PLU d'Annecy-le-Vieux, annulation partielle prononcée par le TA de Grenoble et actuellement en cours d'appel administrative de Lyon (audience programmée dans la semaine). Le dossier est complexe et d'un abord rébarbatif du fait de son évolution, des difficultés à disposer de données précises, fiables, actualisées et des enjeux devenus politiques; il eut été préférable de pouvoir l'apprécier sereinement sur les dimensions environnementale, légale, urbanistique, économique, architecturale... Exemples : intérêt général en bordure de lac ?, quid du respect des dispositions la loi littoral selon que l'urbanisation actuelle est déclarée diffuse ou non ?, quel est le montant réel de l'investissement après les réactualisations successives ?, quelles en sont les caractéristiques principales définitives vraies dont, obligatoirement, les dimensions ? Qu'en est -il en définitive des parkings? BVV ne prendra pas de position collective sur un projet qui touche la commune limitrophe et la ville d'Annecy. Chacun, en fonction de sa sensibilité et de son intérêt pour la problématique, est invité à se renseigner pour, le cas échéant, se prononcer en connaissance de cause.

7) Préparation AGO du lundi 21 mars 18 heures à la Veyrière (abandon projet aux Pensières)

L'assemblée Générale se tiendra dans la grande salle de la Veyrière (et non, pour des raisons de date et de venues à pied, comme envisagé aux Pensières qui avaient proposé de l'héberger).

La première demi-heure sera consacrée à la partie statutaire : rapports moral, d'activités, financier ; cotisations, renouvellement des administrateurs. Jacques Herrgott ne demandera pas le renouvellement de son mandat. Claude vérifiera quels sont les administrateurs dont le mandat vient à échéance. **Il faudra diffuser largement auprès des adhérents, désormais au nombre de 100, un appel à candidature pour étoffer en conséquence le CA, mieux répartir les actions à entreprendre, enrichir les compétences.**

La deuxième partie, avant le pot de l'amitié, sur les sujets qui touchent au « Bien Vivre à Veyrier » ; quels sont ceux qui intéressent le plus les adhérents de l'association ? CS : les transports, leurs horaires, les correspondances, les facilités qui justifient leur utilisation. OL : ce qui s'est passé depuis un an ? Des invités sur un thème? JH : la voie verte en photo ? OL : on peut disposer d'un vidéo projecteur pour des photos (peu de texte) et les commenter ? Où nous en sommes-nous par rapport à l'année dernière vs la prospective « Veyrier 2020 » ? GD : redécouvrir les sentiers, présenter les « balcons du lac », sentier de découverte de la Côte d'Émeraude. Chacun réfléchira sur les thèmes qu'il souhaiterait intégrer dans le diaporama à créer.

Nous demanderons à nos adhérents de faire parvenir (par courrier, ou courriel...) si possible avant le 1^{er} mars, date du CA précédent l'Assemblée générale les points qu'ils aimeraient discuter et/ou voir réaliser.

8) Site internet : choix des rubriques principales (5 ou 6) et arborescences

Les administrateurs intéressés enverront à Olivier ou Claude ou Jean Claude leurs propositions.

9) Questions diverses.

Nouvel article sur le Blog : « Veyrier – Mont - Blanc » ou « Courchevel – du - Lac », petit clin d'œil sur la galerie de l'évolution (à propos de la paire de ski à l'assaut du Veyrier dans la réplique de la benne dont l'original n'a jamais connu les joies des sports d'hiver sur ses pentes)

Prochain Conseil : mardi 1^{er} mars 2016 à 18 heures.